

IB/2020-2510

Monaco, le 11 JAN. 2022

### Information importante à l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Au regard de la situation sanitaire actuelle et fidèle à sa politique pragmatique de gestion de la crise épidémique, le Gouvernement Princier a édicté un nouveau protocole de gestion des cas contacts et des personnes positives à la Covid-19 en milieu scolaire.

En effet, grâce à la fiabilité et à la facilité d'usage des autotests pédiatriques utilisés lors de la récente campagne de dépistage menée en milieu scolaire lors de la rentrée des vacances de Noël et à la disponibilité actuelle des produits, le protocole peut évoluer tout en garantissant le maintien du niveau de sécurité sanitaire qui s'impose.

Ainsi, désormais, lors de la révélation d'une personne positive dans une classe :

- Dans le cas où votre enfant est considéré comme contact à risque faible, celui-ci ne sera pas mis en éviction et vous serez invités à tester votre enfant, à domicile, à l'aide des autotests pédiatriques parfaitement adaptés. Ces autotests vous seront fournis par l'établissement scolaire ;
- Dans le cas où votre enfant est considéré comme contact à risque élevé (rupture du port du masque), celui-ci fera l'objet d'une éviction dans l'attente de la réalisation d'un test. Vous aurez dorénavant la possibilité de le faire tester soit par un test PCR (salivaire ou nasopharyngé), soit par un test rapide antigénique (TRA) dans une pharmacie. La possibilité d'avoir recours à un antigénique permettra de faciliter aux familles l'accès à ce type de test et ainsi limiter le temps d'attente.

Par ailleurs, la durée d'éviction d'une personne positive est désormais de 7 jours.

Ce nouveau protocole sera mis en œuvre dès ce mercredi 12 janvier 2022 dans l'ensemble des établissements scolaires de la Principauté.

Vous trouverez, ci-joint, un document résumant les mesures qui seront appliquées à compter de cette date. Les personnels des établissements scolaires demeurent à votre disposition pour toute question ou toute demande de précision relative à ce nouveau protocole.

Vous remerciant de l'attention portée à ce message, je vous prie de d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire Général  
chargé de la Direction de l'Éducation Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

  
Isabelle BONNAL